

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 41- Procurations : 3
Rappel des dates : Convocation : 06/10/2023 - Affichage : 06/10/2023

Le douze octobre deux milles vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Lombron sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Mr CHARPENTIER Dominique-10/10/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à Mr DE GALARD Gilles -12/10/2023	
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		pouvoir a Mme LEMUNIER Isabelle - 09/10/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : Décisions du Président
Délibération n° 2023-141

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 5211-10.

Vu la délibération 2020-11-D242 en date du 26 novembre 2020 portant délégations consenties au Président pour la durée de son mandat.

Vu la délibération n°2023-061 en date du 6 avril 2023, relative à la fongibilité des crédits.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été consenties :

2023-DP044 - Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement agent titulaire en congé parental (2 mois)

2023-DP045 - Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement agent titulaire en congé maladie (1 semaine)

2023-DP046 - Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement agent titulaire en congé maladie (3 semaines)

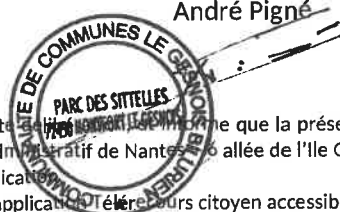
le Président a fait application de la fongibilité des crédits sur le budget général de la Communauté de Communes tel que suit :

2. INVESTISSEMENT	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Virement de la section de fonctionnement			021				
régularisation erreur de saisie budget sur opération 53 (PLUI révision)			2031-518-53		20 000.00 €		
régularisation erreur de saisie budget sur opération 53 (PLUI révision)			2031-518	- 20 000.00 €			
logiciel antivirus maison de santé + provision	€ -		2051-410-46		1 250.00 €		
régularisation opération logements	23 700.00 €		21351-555-48	- 1 250.00 €			
				- 21 250.00 €	21 250.00 €		
		Total				- €	€
				0.00 €			0.00 €

Les membres du conseil communautaire prennent acte de ces décisions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
 Fait à Montfort-le-Gesnois, le 17 octobre 2023,

Le Président,
 André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de l'article L.411 du Code de Procédure Administrative. Le recours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.